

/VS
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-337 du 29 Août 1988

portant nomination des Membres du
Conseil de l'Ordre National du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU la Loi N° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifié par la Loi N°87-017 du 21 Septembre 1987,
- VU le décret N°88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU le décret N°85-23 du 6 Février 1985 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin,
- Sur décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin en date du 16 Août 1988,
- Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 17 Août 1988,

DECRETE :

Article 1er. - Les Personnes dont les noms suivent sont nommées Membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin. Il s'agit des Camarades :

- Camarades : - Amadou MAMA DJOUGOU
- Richard RODRIGUEZ
- Somba Aboudou IMOROU
- Salomon Sonou Dossou-Egan BLOKOU
- Nicolas Amoussou EWAGNIGNON
- Isidore Dossou AMOUSSOU.

.../...

Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Cotonou, le 29 Août 1988

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Grand Chancelier de l'Ordre
National du Bénin,

Barthélémy OHOUENS

Ampliatiions : PR 6 SA/CC 4 SGCEN 4 Tous Ministères 14 GCOMB 6
CP/ANR 4 PPC 2 SPD 2 ONEPI 2 DPE-DLC-INSAE 6 IGE et ses sections
4 DCCT 1 CSM 1 BN-DAN 4 Préfet 6 JORPB 1 Intéressés 6.-